



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

FCPE PLACEMENT EPARGNE EQUILIBRE

Rapport annuel

du 01/01/2022 au 30/12/2022

Conseil de surveillance



Présentation des intervenants

Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE

N° RCS PARIS 692 012 669

30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK

N° RCS PARIS 692 024 722

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux comptes

MAZARS

61 rue Henri Régault - 92075 Paris La Défense Cedex

Délégataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION

N° RCS PARIS 420 929 481

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	4
a) Politique d'investissement	4
■ Environnement économique	
■ Evolution des marchés	
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	14
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	15
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	17
e) Loi Energie Climat	19
2. Engagements de gouvernance et compliance	20
3. Frais et Fiscalité	30
4. Certification du Commissaire aux comptes	31
5. Comptes de l'exercice	37
6. Annexe(s)	55



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Environnement économique

L'année 2022 a été marquée par l'éclatement de la guerre en Ukraine, un choc énergétique en zone Euro, une forte accélération de l'inflation et un net resserrement des politiques monétaires. A cela s'est ajouté le maintien de la politique zéro Covid de la Chine jusqu'au début du mois de décembre. Ces chocs et la fin de l'effet de rattrapage, suite à la réouverture des économies, se sont traduits par un ralentissement de la croissance mondiale et des craintes de récession. Sur les marchés financiers, le resserrement plus rapide et plus important que prévu des politiques monétaires a provoqué une hausse forte et brutale des taux d'intérêt et de manière plus marquée sur la partie courte de la courbe des taux obligataires. Dans ce contexte d'aversion au risque, les marchés actions se sont inscrits en nette baisse sur l'année.

ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

L'année a été marquée par une forte accélération de l'inflation. L'éclatement de la guerre en Ukraine a intensifié les pressions sur les prix, surtout énergétiques et alimentaires, alors que l'inflation était déjà élevée en raison des forts ajustements qui se sont opérés durant et après la crise du Covid-19. En effet, l'offre n'a pas pu s'ajuster aussi rapidement à la forte accélération de la demande consécutive à la réouverture des économies. Cela a généré des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, des pénuries de certaines matières premières, des difficultés logistiques et un manque de main d'œuvre dans certains secteurs. Les prix de l'énergie, et notamment du pétrole, et des inputs ont ainsi fortement rebondi et les salaires ont augmenté, de manière plus importante aux Etats-Unis. La guerre en Ukraine a accentué significativement ces tensions. La Russie était le 1^{er} fournisseur d'énergie de l'Union Européenne avant le conflit (40% des importations de l'UE). La nette baisse des approvisionnements russes en gaz naturel, dans un contexte de niveau bas des stocks, a ainsi généré une forte hausse de son prix. Le prix du gaz naturel en Europe (indice TTF) a atteint un pic historique à près de 340 euros par mégawattheure (MWh) le 26 août, avant de revenir à 76 euros à la fin de l'année et retrouver les niveaux d'avant le conflit. Cette baisse est liée à la forte reconstitution des stocks de gaz par les différents pays, via notamment un recours accru au gaz naturel liquéfié en provenance de fournisseurs fiables, et à la moindre demande, principalement due aux températures inhabituellement douces en cette période de l'année. Les prix restent encore élevés par rapport à la moyenne de 16 euros par MWh sur la période 2015-2020. Les prix de gros de l'électricité ont également suivi la même tendance, le gaz étant la source marginale de production de l'électricité. Le conflit a également eu pour conséquence d'accentuer significativement les tensions sur les prix alimentaires. La Russie et l'Ukraine sont en effet les premiers fournisseurs de céréales dans le monde et le prix des engrais a fortement augmenté avec la hausse du prix du gaz naturel.

L'inflation en zone Euro a ainsi atteint un plus haut historique à 10.6% en octobre avant de revenir à 9.2% en décembre. Celle-ci résulte essentiellement de la forte contribution des prix énergétiques. Elle s'est réduite en fin d'année suite à un important effet de base. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) a également nettement progressé pour atteindre un plus haut à 5% en novembre et décembre. Cela a résulté de la diffusion de la hausse des prix énergétiques à un plus grand nombre de secteurs et de la progression des salaires. **Aux Etats-Unis, l'inflation a atteint un plus haut depuis 40 ans à 9.1% en juin avant de revenir à 6.5% en décembre.** Elle s'est modérée, en raison de la moindre contribution de l'énergie et des biens, pour rester à un niveau très élevé. L'inflation sous-jacente s'est également nettement accélérée pour atteindre en septembre un plus haut depuis 40 ans à 6.6% et revenir à 5.7% en décembre.



1. Rapport de Gestion

Cela traduit les tensions domestiques liées notamment aux hausses de salaires qui se révèlent plus prononcées qu'en zone Euro.

Aux Etats-Unis, la croissance a ralenti en 2022, après un fort rebond en 2021 consécutif aux mesures de relance massives prises par le gouvernement Biden pour amortir le choc lié à la crise du Covid-19. La consommation des ménages s'est modérée en raison notamment des pertes de pouvoir d'achat liées à la forte inflation. Si l'investissement des entreprises s'est bien tenu, le marché de l'immobilier résidentiel s'est nettement contracté suite à la forte hausse des taux hypothécaires et du maintien à un niveau élevé des prix de l'immobilier. En dépit d'un marché du travail très robuste (taux de chômage à 3.5% en décembre, au plus bas historique), la confiance des ménages s'est nettement dégradée. L'indice de confiance mesuré par l'Université de Michigan s'est établi à un plus bas historique en juin en conséquence des craintes liées à la forte inflation et au niveau historiquement élevé des prix de l'essence (à plus de 5 \$ le gallon). L'indice s'est toutefois un peu repris par la suite en raison notamment du recul du prix de l'essence, pour rester à un bas niveau. A la fin de l'année, les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises se sont sensiblement détériorées, faisant craindre un net ralentissement de l'activité. L'indice ISM manufacturier mais également le non manufacturier, qui résistait jusqu'à aux vents contraires, se sont établis sous le seuil des 50. Les chefs d'entreprises font face à une réduction de la demande consécutive aux pertes de pouvoir d'achat et au net resserrement des conditions financières.

Si la guerre en Ukraine a généré des craintes de récession sévère en zone Euro, compte tenu de sa forte dépendance à l'énergie russe, la croissance est restée résiliente grâce aux mesures d'envergure prises par les gouvernements pour protéger les ménages et les entreprises du choc énergétique. L'Allemagne a été de loin la plus réactive et n'a pas lésiné sur les moyens compte tenu de la fragilité liée à sa forte dépendance à l'énergie russe et des marges de manœuvre budgétaires dont elle disposait. Elle a ainsi annoncé des mesures pour un montant total plus de 260 milliards d'euros, soit plus de 7% du PIB. Selon Bruegel, les Etats de l'UE ont adopté des mesures de soutien à hauteur de 700 milliards d'euros entre septembre 2021 et novembre 2022. En Espagne et en Italie, la croissance a par ailleurs profité du rebond de l'activité des services et plus particulièrement du tourisme et de la restauration. Cependant, cette impulsion s'est dissipée en fin d'année en raison de la fin de l'effet de rattrapage puis des pertes de pouvoir d'achat subies par les ménages. Leur confiance a littéralement chuté en zone Euro pour atteindre un plus bas historique en septembre, avant de se reprendre un peu en fin d'année. En novembre et décembre, les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises se sont légèrement améliorées pour rester toutefois en territoire de contraction de l'activité. Cela a laissé présager d'une récession modérée et de courte durée.

Après avoir enregistré une nette reprise post-Covid, la croissance a nettement ralenti au Royaume-Uni générant des craintes de récession. La consommation des ménages a été affectée par les pertes de pouvoir d'achat. Face à la nette détérioration des perspectives de croissance, le gouvernement nouvellement élu de Liz Truss a annoncé un « mini » budget, le 23 septembre 2022, comprenant de vastes baisses d'impôts non financées. Cela a créé une véritable panique sur les marchés obligataires en raison des risques que cela engendre sur la soutenabilité de la dette, obligeant la Banque d'Angleterre à intervenir d'urgence pour préserver la stabilité financière.

En Chine, la croissance a nettement ralenti après avoir été l'une des rares économies à ne pas avoir connu de récession en 2020. Celle-ci a été affectée par les différentes vagues de covid-19 l'amenant à instaurer des mesures de confinement strictes compte tenu de sa politique de tolérance zéro face au Covid. La répression menée par le gouvernement dans certains secteurs a également joué.



1. Rapport de Gestion

A cela s'est ajouté le fort ralentissement du marché de l'immobilier consécutif aux mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la campagne de lutte contre les inégalités de revenus décidée par le Président Xi Jinping. Cela s'est traduit par une baisse des prix de l'immobilier fragilisant les promoteurs les plus endettés comme Evergrande. Les craintes sur l'activité ont conduit la banque centrale chinoise à assouplir sa politique monétaire et le gouvernement à prendre des mesures de soutien ciblées (infrastructure et immobilier). Le 7 décembre, la Chine a surpris en annonçant un abandon de sa politique zéro Covid avec un assouplissement général des règles sanitaires. La multiplication des manifestations contre cette politique et le net ralentissement de l'économie en ont été à l'origine. Compte tenu de l'absence d'immunité collective et du faible taux de vaccination, cette réouverture de l'économie s'est accompagnée d'une forte hausse des nouvelles contaminations. Cela a fait craindre une reprise chaotique à court terme, avant un fort rebond de la croissance une fois l'épidémie maîtrisée.

Les pays émergents ont été affectés par le ralentissement de l'économie chinoise, la forte hausse des prix énergétiques et alimentaires et la dépréciation de leur devise face au dollar. Certains d'entre eux n'ont eu d'autre choix que de relever leurs taux directeurs afin de préserver leur stabilité financière et lutter contre l'inflation élevée alors que leur économie commençait à ralentir nettement. La guerre en Ukraine s'est par ailleurs traduite par une nouvelle hausse des prix alimentaires alors qu'ils étaient déjà à un niveau historique. La forte dépendance de certains pays émergents aux importations de céréales en provenance de Russie et d'Ukraine les rend particulièrement vulnérables aux risques d'approvisionnement et de prix élevé. Cela a accru le risque de tensions sociales et de famines. Au cours du 3^{ème} trimestre 2022, le FMI et la Chine sont intervenus pour alléger le fardeau de la dette des pays les plus fragiles. Etant donné que l'inflation a atteint un pic dans de nombreux pays, cela a laissé présager d'un assouplissement monétaire en 2023, facilité par le ralentissement des hausses de taux de la Fed.

Les banques centrales ont opéré un virage à 180 degrés en mettant fin aux politiques monétaires très accommodantes, qui avaient été adoptées pour faire face à la crise du Covid-19, et relever fortement leur taux directeur. La priorité absolue est la lutte contre l'inflation au risque de peser sur la croissance et générer une récession.

Aux Etats-Unis, la Fédérale Reserve (Fed) a relevé ses taux de 425 points de base au total entre les mois de mars et décembre pour porter la fourchette d'évolution des Fed funds à [4.25 ; 4.5%]. Le marché du travail « extrêmement tendu » et l'inflation « beaucoup trop forte » l'ont notamment amené à procéder à des relèvements de 75 points de base de ses taux (la plus forte hausse depuis 1994) pendant 4 réunions consécutives entre les mois de juin et novembre. La banque centrale a également arrêté ses achats d'actifs financiers à la fin mars et commencé à réduire la taille de son bilan à partir du mois de juin. La Fed a clairement annoncé en décembre qu'elle allait continuer de relever ses taux pour rendre sa politique monétaire encore plus restrictive et les maintenir à ce niveau un certain temps, même si c'est au risque de peser sur la croissance. Elle a de nouveau révisé en hausse ses anticipations de Fed funds d'ici la fin 2023 à 5.1%, contre 4.6% anticipé en moyenne en septembre.

La BCE a été la dernière des grandes banques centrales à relever ses taux, hormis la Banque du Japon. Jusqu'en juin, elle a maintenu ses taux à des niveaux historiquement bas (0% pour le taux de refinancement, -0.50% pour le taux de dépôt et 0.25% pour le taux de prêt marginal) et continué ses achats d'actifs au travers de ses deux programmes jusqu'en mars 2022.



1. Rapport de Gestion

Après avoir réduit ses achats dans le cadre du Programme d'Achat d'Urgence face à la Pandémie (PEPP), elle y a mis un terme comme attendu fin mars 2022. Pour éviter une réduction trop brutale, elle a temporairement augmenté la taille de son programme d'achats d'actifs financiers (APP) pour la porter à 40 Mds d'euros par mois en avril, 30 Mds par mois en mai et revenir à 20 Mds en juin. Elle y a mis un terme le 1^{er} juillet 2022.

Elle a par ailleurs prolongé jusqu'à fin 2024 la période de réinvestissement des titres acquis dans le cadre du PEPP et arrivant à échéance en y apportant une certaine flexibilité si nécessaire.

La BCE a commencé à relever ses taux le 21 juillet (+50 pb, contre +25 pb pré-annoncé en juin) pour contrer la forte inflation. De juillet à décembre, la banque centrale a relevé ses taux de 250 points de base au total pour porter le taux de dépôt à 2%, alors qu'il était négatif depuis juin 2014. A l'instar de la Fed, elle a procédé à des hausses de 75 pb en septembre et octobre et ceci pour la première fois.

Afin de lutter contre le risque de fragmentation, qui empêche la transmission de la politique monétaire à l'ensemble des pays de la zone Euro, la BCE a créé un nouvel instrument : « L'Instrument de Protection de la Transmission » (TPI en anglais). Ce dernier pourra être activé pour « lutter contre une dynamique de marché injustifiée et désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire au sein de la zone Euro ». D'une taille illimitée, tous les Etats sont éligibles à condition de remplir 4 critères : respect du programme budgétaire de l'UE, absence de graves déséquilibres économiques, soutenabilité de la trajectoire de la dette publique et politiques macro-économiques saines et soutenables, conformes au plan de relance et de résilience.

Pour calmer les tensions sur les spreads des pays périphériques, la BCE a utilisé en juin et juillet la flexibilité dans le cadre des réinvestissements des tombées du PEPP. L'Italie et l'Espagne ont été favorisées au détriment de l'Allemagne et des Pays-Bas. Elle n'a pas eu besoin de l'utiliser en août et septembre et ceci en dépit de la victoire de Giorgia Meloni aux élections législatives anticipées italiennes. Mario Draghi a dû démissionner du poste de Premier Ministre, le 21 juillet, en raison de l'écroulement de la coalition d'union nationale.

En octobre, la BCE a également annoncé les premières mesures destinées à réduire la taille de son bilan via un changement des conditions du TLTRO. En rendant moins attractives ces opérations de refinancement à long terme ciblées, les remboursements anticipés ont augmenté, générant une diminution de la taille du bilan de la BCE de près de 800 milliards d'euros sur la fin de l'année.

En décembre, Christine Lagarde a été très claire. La hausse de taux de 50 pb, à 2% pour le taux de dépôt, ne constituait en rien « un pivot ». La BCE va continuer de relever ses taux pour ramener la politique monétaire suffisamment en territoire restrictif afin de peser sur la demande et réduire les tensions inflationnistes. Si elle a revu en baisse ses perspectives de croissance, les perspectives d'inflation ont été nettement revues en hausse et atteignent 2.3% en 2025, toujours au-dessus de l'objectif de 2%. La BCE a également annoncé le début du resserrement quantitatif à partir du mois de mars. Celui-ci se fera via le non-réinvestissement d'une partie des tombées dans le cadre de l'APP, à hauteur de 15 milliards d'euros par mois jusqu'en juin. Ce rythme pourra être revu par la suite.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre, qui a été la 1^{ère} des grandes banques centrales à relever ses taux en décembre 2021, a poursuivi le resserrement de sa politique monétaire pour lutter contre l'inflation. Elle a augmenté ses taux de 325 pb sur l'année pour porter son taux directeur à 3.5% en décembre, contre 0.25% fin décembre 2021.



1. Rapport de Gestion

L'annonce du « mini » budget du gouvernement Truss, le 23 septembre, a contraint la BoE à reporter d'un mois la réduction de son bilan et à prendre des mesures urgentes en raison des risques pesant sur la stabilité financière. La forte remontée des taux longs s'est traduite par des appels de marge sans précédent pour les fonds de pension qui, faute de liquidités suffisantes, se sont trouvés contraints de vendre les obligations détenues à leur actif, accentuant de ce fait les tensions sur les taux longs. Pour calmer les marchés, la BoE est intervenue massivement en achetant des obligations.

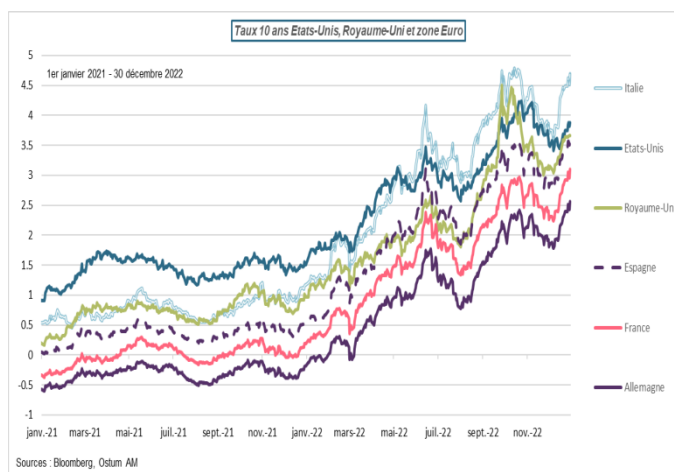
Par la suite, la nomination de Jeremy Hunt comme ministre des Finances et de Rishi Sunak comme Premier Ministre ont permis de rassurer les investisseurs. Les baisses massives d'impôt non financées, qui avaient été annoncées précédemment par le furtif gouvernement de Liz Truss, ont été pour l'essentiel supprimées.

La Banque du Japon (BoJ) a surpris les marchés, le 20 décembre, en élargissant la bande de fluctuation encadrant la cible de 0% du taux 10 ans, pour la porter à [-0.50% ; +0.50%] contre [-0.25% ; +0.25%] précédemment. Cela a généré une forte hausse des taux obligataires et contraint la BoJ à acheter massivement des obligations d'Etat pour défendre cette nouvelle fourchette. Cette décision a été justifiée pour améliorer le fonctionnement de la politique de taux zéro mais les investisseurs ont interprété celle-ci comme un pas vers une normalisation de la politique monétaire.

MARCHES FINANCIERS

Sur l'année écoulée, les taux obligataires souverains se sont fortement tendus de part et d'autre de l'Atlantique, la forte accélération de l'inflation et sa persistance justifiant un resserrement plus rapide et plus fort que prévu des politiques monétaires.

Les taux obligataires souverains ont fortement augmenté sur l'année écoulée alors qu'ils s'établissaient sur de très bas niveaux suite à la crise du Covid-19. La guerre en Ukraine et ses conséquences sur les prix énergétiques, les prix alimentaires et les tensions dans les chaînes d'approvisionnement ont provoqué une forte accélération de l'inflation alors que celle-ci était déjà élevée. Les banques centrales ont ainsi nettement durci le ton et relevé leurs taux directeurs plus fortement que prévu et de manière plus importante aux Etats-Unis, en raison du risque plus prégnant d'une boucle prix-salaires.



Les taux obligataires se sont toutefois temporairement détendus au cours du mois de juillet. Les investisseurs ont anticipé à tort que les taux des Fed funds allaient atteindre un pivot en 2023 et que la Fed allait faire machine arrière en raison des risques sur la croissance. Les discours des banquiers centraux prononcés fin août à Jackson Hole ont complètement inversé la tendance. Ils ont réaffirmé leur engagement inconditionnel à la lutte contre une inflation beaucoup trop élevée au risque de peser sur la croissance. Jerome Powell, président de la Fed, a par ailleurs été très clair sur le fait que la Fed allait poursuivre ses fortes hausses de taux puis rester restrictive un certain temps afin de s'assurer du retour durable de l'inflation vers la cible de 2%.



1. Rapport de Gestion

Les taux sont ainsi repartis de plus belle à la hausse à partir du mois d'août. Les tensions se sont en outre significativement accentuées entre le 23 et le 28 septembre, par effet de contagion des tensions s'exerçant sur les taux britanniques après l'annonce du « mini » budget.

Après avoir atteint un plus haut de l'année à 4.2%, le 24 octobre, pour le 10 ans américain, et à 2.4%, le 21 octobre, pour le 10 ans allemand, les taux longs se sont de nouveau temporairement détendus et ceci jusqu'à la mi-décembre. Si la Fed a relevé ses taux de 75 pb comme attendu, le 2 novembre, elle a laissé présager d'une hausse de taux plus modérée en décembre. La baisse des taux s'est ensuite accentuée avec la publication d'un taux d'inflation américain moins fort que prévu par les marchés. Le taux à 10 ans américain s'est ainsi détendu de 75 pb sur la période et le taux 10 ans allemand de près de 50 pb.

L'année a fini avec de fortes tensions sur les taux obligataires. Lors des réunions du 14 décembre, pour la Fed, et du 15 décembre, pour la BCE, les banquiers centraux ont réitéré leur forte détermination à lutter contre une inflation et des perspectives d'inflation encore beaucoup trop élevées. La BCE a tenu un discours « hawkish ». Si elle a ralenti le rythme de ses hausses de taux (+50 pb en décembre contre 75 pb en octobre), celle-ci a été très claire sur le fait que cela ne constituait en rien un « pivot ». Elle continuera d'augmenter ses taux jusqu'à ce que la politique monétaire soit devenue suffisamment restrictive pour lutter contre la forte inflation. Ce discours résolument hawkish a été motivé par le net assouplissement des conditions financières depuis la mi-octobre et les nouvelles mesures prises par les gouvernements pour protéger les ménages et les entreprises de la hausse des prix énergétiques. Ces deux facteurs viennent à l'encontre du resserrement monétaire opéré par la BCE. Cela s'est traduit par de fortes tensions sur les taux, plus marquées en zone Euro qu'aux Etats-Unis. Le taux 10 ans allemand a ainsi clôturé le 30 décembre à son plus haut de l'année, à 2.6%.

Sur l'ensemble de l'année écoulée, les taux à 10 ans ont ainsi fortement augmenté. Le taux à 10 ans américain a progressé de 240 pb aux Etats-Unis pour terminer l'année à 3.9%, contre 1.5% fin décembre 2021. Le 10 ans allemand a augmenté de 275 pb pour clôturer à 2.6%, contre -0.2% un an plus tôt. En France, le taux 10 ans a augmenté de 290 pb pour clôturer l'année à 3.1%, contre 0.2% fin 2021. Les tensions ont été beaucoup plus fortes sur les taux courts et notamment sur les taux 2 ans, ces derniers reflétant les anticipations de politique monétaire. Aux Etats-Unis, le taux 2 ans a ainsi augmenté de 370 pb sur l'année écoulée pour clôturer à 4.4%, le 30 décembre 2022. La pente de la courbe des taux 2-10 ans est ainsi négative, ce qui a toujours été suivi d'une récession de l'économie américaine par le passé. La courbe de taux s'est également inversée en Allemagne, à partir du mois de novembre.

Les spreads des pays périphériques se sont nettement écartés sur l'année. Les investisseurs se sont tout d'abord inquiétés de la perspective de l'arrêt du PEPP à la fin mars 2022. Après avoir été ponctuellement rassurés par la réélection de Sergio Mattarella à la présidence de la République en Italie et du maintien de Mario Draghi au poste de 1^{er} ministre, fin janvier 2022, les spreads de l'Italie et de la Grèce se sont de nouveau écartés. Les investisseurs ont réagi à la normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire de la BCE, afin de faire face à la forte accélération de l'inflation, et à la perspective de la fin des achats dans le cadre de l'APP, potentiellement dès le 1^{er} juillet. Ce moindre soutien aux marchés obligataires de la zone Euro dans un contexte de hausse de taux a généré de fortes tensions sur les taux des pays ayant un ratio dette publique sur PIB plus élevé, surtout en Grèce et en Italie.



1. Rapport de Gestion

Les investisseurs ont également été déçus, le 9 juin, par l'absence de précisions de la BCE concernant la préparation d'un outil « anti-fragmentation » destiné à éviter des tensions injustifiées sur les taux de certains pays de nature à empêcher la bonne transmission de la politique monétaire à l'ensemble de la zone Euro. Le spread de la Grèce a ainsi culminé à 290 pb, le 14 juin, et celui de l'Italie à 240 pb, avant de se resserrer après la réunion extraordinaire de la BCE décidant de l'annonce prochaine d'un nouvel outil anti-fragmentation. L'Instrument de Protection de la Transmission a été présenté le 21 juillet, il pourra être activé pour « lutter contre une dynamique de marché injustifiée et désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire au sein de la zone Euro ».

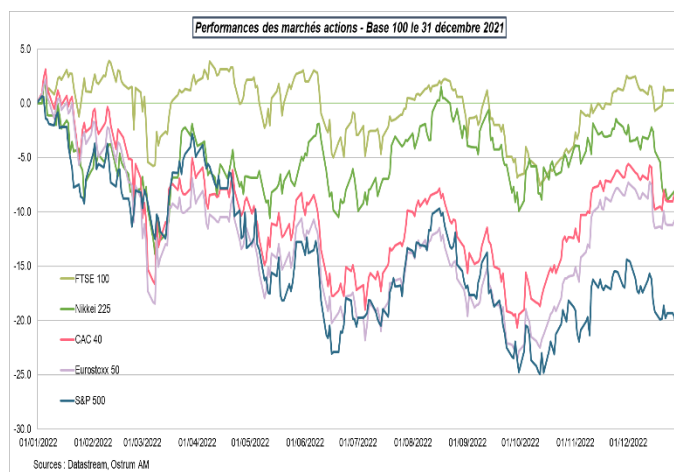
Cette annonce a coïncidé avec la démission de Mario Draghi au poste de Premier Ministre, suite à l'éclatement du gouvernement d'union nationale. Afin de limiter les tensions sur les spreads des pays périphériques, la BCE a utilisé en juin et juillet la flexibilité des réinvestissements de titres acquis dans le cadre du PEPP et arrivant à échéance. L'Italie et l'Espagne ont ainsi été privilégiées (à hauteur de 9.8 et 5.9 milliards d'euros respectivement) au détriment de l'Allemagne et des Pays-Bas notamment (-14.3 Mrds et -3.4 Mrds respectivement). Ces deux instruments ont ainsi contribué à limiter les tensions sur le spread de l'Italie en septembre (évoluant entre 240 et 250 pb) en dépit de la victoire de la coalition de droite aux élections législatives anticipées italiennes, le 25 septembre, puis de la nomination de Giorgia Meloni, à la tête du parti d'extrême droite des Frères d'Italie, comme Première Ministre.

A partir du mois d'octobre, les spreads des pays périphériques se sont détendus. Les investisseurs ont été rassurés par la formation du nouveau gouvernement italien donnant des gages à l'Union Européenne afin notamment de bénéficier des fonds de NextGeneration EU. Giorgia Meloni a en effet nommé au poste de ministre de l'Économie et des Finances un proche de Mario Draghi, Giancarlo Giorgetti, et au poste de ministre des Affaires étrangères et vice Premier ministre, l'ancien président du Parlement européen : Antonio Tajani. Le spread italien s'est toutefois tendu à la mi-décembre, suite à l'annonce de la BCE d'un début du QT dès le mois de mars 2023.

Les spreads de l'Italie et de la Grèce ont ainsi clôturé respectivement à 210 pb et 200 pb, le 30 décembre 2022, soit un écartement de 80 pb et 50 pb respectivement sur l'ensemble de l'année.

Les marchés boursiers ont nettement baissé sur l'année écoulée en raison des craintes liées à la guerre en Ukraine, de la forte inflation, du net resserrement des politiques monétaires pour la contrer puis du risque accru de récession.

L'année a commencé par les craintes liées au variant Omicron et au changement de ton des banquiers centraux, suite à la nette accélération de l'inflation. Le 24 février, l'éclatement de la guerre en Ukraine, provoquée par la Russie, puis l'escalade du conflit se sont traduits par une chute des marchés actions européens en raison de la forte dépendance de l'UE à l'énergie et aux métaux russes. Entre le 24 février et le 8 mars, les indices Eurostoxx 50 et le Cac 40 ont ainsi perdu 12% alors que le recul de l'indice S&P a été limité à 1.3%.





1. Rapport de Gestion

Après une courte phase de rebond, entre le 9 et 22 mars, les indices se sont de nouveau inscrits en forte baisse. La hausse des taux plus rapide que prévue de la part des banques centrales en a été à l'origine. Les craintes de récession sont devenues également plus prégnantes en raison des pertes de pouvoir d'achat subies par les ménages du fait de la forte inflation et du net resserrement des conditions financières.

En juillet, les marchés actions ont de nouveau connu une brève période de rebond. Les investisseurs ont anticipé un ralentissement des rythmes de hausses des taux de la Fed et une politique moins restrictive en 2023.

Les interventions des banquiers centraux à Jackson Hole ont totalement inversé la tendance. Ils ont réaffirmé leur engagement inconditionnel à lutter contre une inflation beaucoup trop élevée même si c'est au risque de peser sur la croissance et générer une récession. Les marchés actions ont donc de nouveau fortement baissé à partir de la mi-août, l'indice Eurostoxx 50 atteignant son plus bas de l'année, le 29 septembre, et l'indice Standard & Poor's, le 12 octobre.

Ils sont ensuite repartis ponctuellement à la hausse après la publication d'un chiffre d'inflation américain moins fort que prévu, laissant présager par les investisseurs d'une modération du rythme de hausse de taux de la part de la Fed et d'un taux terminal moins élevé. Ils ont également été portés, à partir du 7 décembre, par l'annonce d'un net assouplissement des restrictions sanitaires en Chine, laissant entrevoir la fin de la politique zéro-Covid et un net rebond de la croissance.

Les réunions de la Fed et de la BCE, du 14 et 15 décembre, ont mis fin à l'euphorie. Elles ont augmenté leur taux de 50 pb comme attendu tout en restant déterminées à poursuivre leur resserrement monétaire et maintenir une politique restrictive tant que l'inflation ne sera pas jugulée.

Au total, sur l'ensemble de l'année, l'indice S&P a chuté de 19.4%, l'Eurostoxx 50 de 11.7%, le CAC 40 de 9.5% et le Nikkei de 9.4%. Si les valeurs pétrolières ont profité de la hausse des prix énergétiques, les valeurs de croissance ont été affectées par la remontée brutale des taux d'intérêt, réduisant les bénéfices futurs escomptés. L'indice britannique Footsie 100 est resté étonnamment résilient avec une progression de 0.9% sur l'année. Cela résulte du poids plus important des entreprises énergétiques, minières et pharmaceutiques dans l'indice.

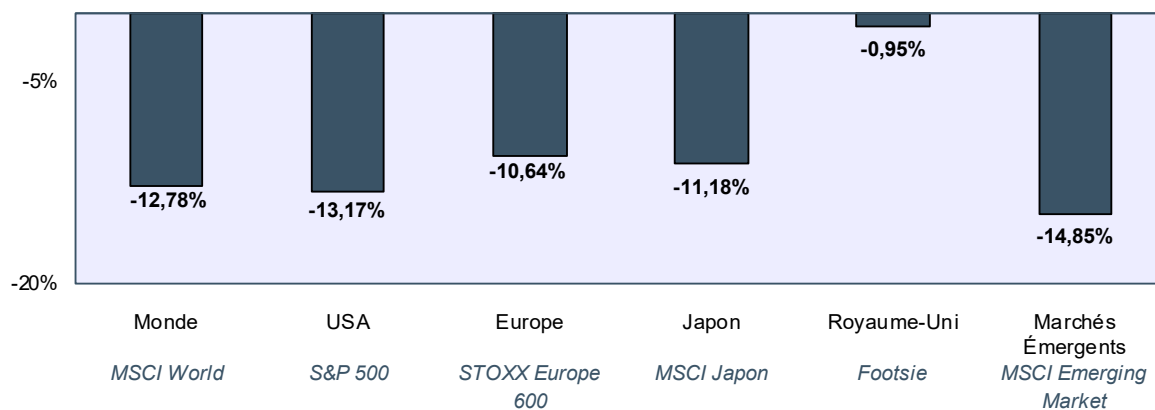


1. Rapport de Gestion

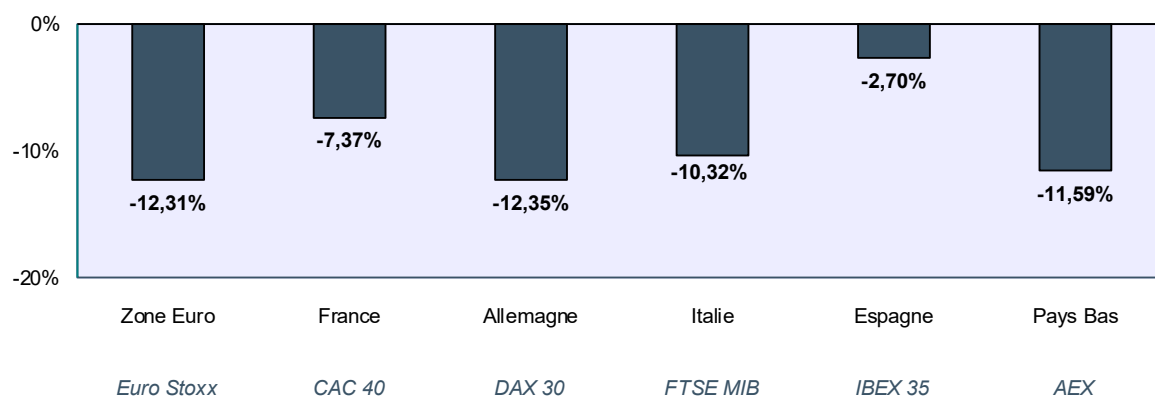
■ Evolution des marchés

■ Actions

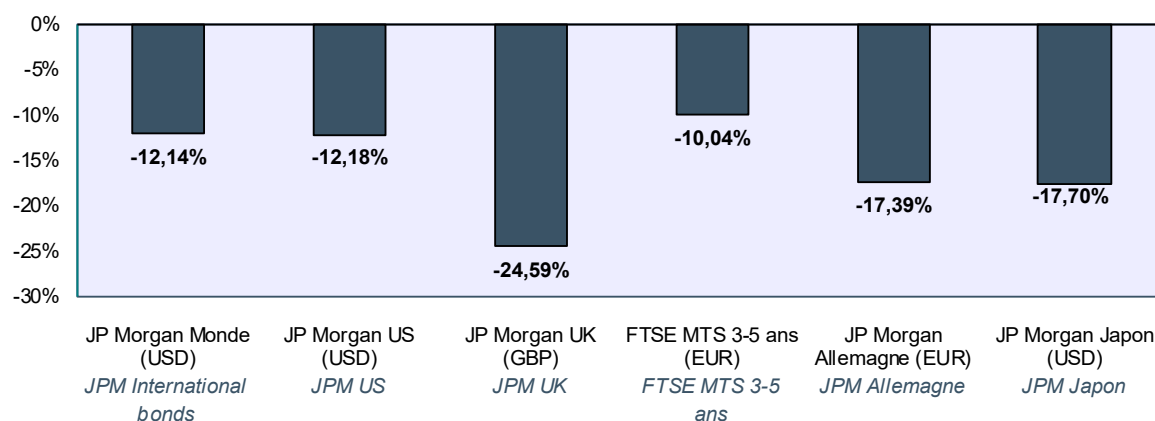
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	30/12/2022 (en %)	31/12/2021 (en %)
Zone Euro	2,13	-0,57
Royaume-Uni	3,87	0,26
USA	4,77	0,21
Japon	0,06	0,07



1. Rapport de Gestion

■ Politique de gestion

En 2022, le portefeuille Placement Epargne Equilibre a été investi à 60% en parts du FCP « EPARGNE OBLIG EURO » (investi en obligations et autres titres de créance libellés en euro) et à 30% de son actif en parts du FCP « ASSURDIX » (investi en actions de pays de la Zone euro), gérés par Amundi Asset Management, conformément au règlement du FCPE. Les 10% restants ont été investis en parts de l'OPC « BNP PARIBAS MONEY 3M » (pour 4,95%) fonds monétaire euro géré par BNP Paribas Asset Management et en part de l'OPC « OSTRUM SRI MONEY PLUS I » (pour 4,95%) fonds monétaire géré par OSTRUM Asset Management.

Sur l'année, le fonds « ASSURDIX » enregistre une performance négative de -11.82% contre un indice de référence en baisse de 12.31% ; le fonds « EPARGNE OBLIG EURO » enregistre également une performance négative de -14.41% contre un indice en baisse de -14.41%.

Les fonds « BNP PARIBAS MONEY 3M » et « OSTRUM SRI MONEY PLUS » affichent respectivement des performances de +0.01% et +0.05% tandis que l'€ster recule de -0.02%.

La performance de votre Fonds en 2022 a ainsi été de -12.06% contre -12.18% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ASSURDIX	5 262 233,84	6 012 254,34
EPARGNE OBLIG EURO	6 415 720,83	4 085 908,76
BNPP MONEY 3M IC	663 334,16	997 069,58
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	657 306,38	997 662,79

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,77%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés. Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- Des politiques d'exclusions ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ("stewardship") ;
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

Toutefois, aucun process ESG n'est appliqué à la gestion de ce fonds. Seuls les politiques d'exclusion ainsi que l'actionnariat actif tels que définis ci-dessous sont appliqués à ce fonds.

Politiques d'exclusions

Depuis septembre 2021, NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle du groupe Natixis. Cette politique d'exclusion est disponible sur le site internet de NIM International pour plus de détails.

En complément et de par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM International s'appuie sur les politiques d'exclusions des Affiliés et réalise un travail de coordination.

Chaque Affilié en charge de la gestion financière des fonds dont NIM International est la société de gestion transmet ses politiques d'exclusions (également disponible sur le site internet des Affiliés) et informe régulièrement NIM International des mises à jour. A noter que les principaux Affiliés en charge de la gestion financière des encours de NIM International ont des politiques d'exclusions telles que par exemple :

- Bombes à sous-munition et mines anti-personnel ;
- Charbon et Mountain Top Removal ;
- "Worst offenders" ;
- Tabac.

Actionnariat actif ("stewardship")

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part. Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique. Celle-ci et le rapport de vote sont consultables sur le site internet de NIM International dans la rubrique "Informations Réglementaires". NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel Natixis Investment Managers International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.



1. Rapport de Gestion

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi Energie Climat.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 383 602 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 9 378 250 €

Effectifs concernés : 363

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 30 décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 9 689 885 € dont,

- Cadres supérieurs : 2 647 162 €

- Membres du personnel : 7 042 723 €

Effectifs concernés : 54



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCPE PLACEMENT EPARGNE EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

FCPE PLACEMENT EPARGNE EQUILIBRE

43 avenue Pierre MENDES France
75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCPE PLACEMENT EPARGNE EQUILIBRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) PLACEMENT EPARGNE EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique

de Bertrand

DESPORTES

Date : 2023.04.11

20:01:00 +02'00'

Bertrand DESPORTES



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	64 753 483,37	72 760 238,51
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	64 753 483,37	72 760 238,51
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	64 753 483,37	72 760 238,51
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 000,00	750,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 000,00	750,00
COMPTES FINANCIERS	202 901,82	151 006,91
Liquidités	202 901,82	151 006,91
TOTAL DE L'ACTIF	64 958 385,19	72 911 995,42



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	63 608 903,55	70 990 678,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 372 457,84	1 917 362,03
Résultat de l'exercice (a,b)	-45 411,11	-48 155,59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	64 935 950,28	72 859 885,31
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	22 434,91	52 110,11
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	22 434,91	52 110,11
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	64 958 385,19	72 911 995,42

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	72,90	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	72,90	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	565,36	780,38
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	565,36	780,38
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-492,46	-780,38
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	45 437,34	47 563,06
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-45 929,80	-48 343,44
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	518,69	187,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-45 411,11	-48 155,59



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2022, il s'agit du 30 décembre.

L'exercice couvre la période du **1^{er} janvier 2022 au 30 décembre 2022**.

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
 - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
 - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.



5. Comptes de l'exercice

- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les **sommes distribuables** sont capitalisées.



5. Comptes de l'exercice

3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux/ barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,0625 % maximum l'an	FCPE
		Actif net	Honoraires du Commissaire aux comptes : Frais réels	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,50 % (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Les frais de gestion sont perçus mensuellement. Ils sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (hors honoraires du Commissaire aux Comptes) n'y sont pas actuellement assujettis.

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif, ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à :
2 656,80 € T.T.C.



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	72 859 885,31	68 110 662,50
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	6 720 039,51	6 720 795,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-5 685 539,86	-5 536 292,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 454 137,43	1 919 515,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-80 873,23	-2 713,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-10 285 719,08	1 696 311,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	763 369,30	11 049 088,38
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-11 049 088,38	-9 352 776,96
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-45 929,80	-48 343,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (***)	-50,00 (**)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	64 935 950,28	72 859 885,31

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(**) 31/12/2021 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.

(***) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.



5. Comptes de l'exercice

■ SOUSCRIPTIONS RACHATS (*)

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 720 039,51	6 720 795,79
Versements de la réserve spéciale de participation	3 313 416,22	873 629,80
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	1 922 984,88	3 657 915,23
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	291 180,99	654 591,75
Abondements de l'entreprise	0,00	0,00
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 192 457,42	1 534 659,01
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	5 685 539,86	5 536 292,98
Rachats	3 817 770,52	4 100 473,90
Transferts à destination d'un autre OPC	1 867 769,34	1 435 819,08

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 901,82	0,31
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	202 901,82	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	2 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		2 000,00
DETTES		
	Rachats à payer	18 416,76
	Frais de gestion fixe	4 018,15
TOTAL DES DETTES		22 434,91
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-20 434,91

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	63 065,5661	6 720 039,51
Parts rachetées durant l'exercice	-54 461,3169	-5 685 539,86
Solde net des souscriptions/rachats	8 604,2492	1 034 499,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	648 319,0615	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	45 437,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 203 930,45
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	3 203 930,45
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 203 930,45



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-45 411,11	-48 155,59
Total	-45 411,11	-48 155,59

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-45 411,11	-48 155,59
Total	-45 411,11	-48 155,59



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 372 457,84	1 917 362,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 372 457,84	1 917 362,03

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 372 457,84	1 917 362,03
Total	1 372 457,84	1 917 362,03



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	52 077 323,21	62 831 124,47	68 110 662,50	72 859 885,31	64 935 950,28
Nombre de titres	533 281,6622	591 471,3924	628 826,8633	639 714,8123	648 319,0615
Valeur liquidative unitaire	97,65444	106,22850	108,31385	113,89432	100,16048
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,20	2,85	3,07	2,99	2,11
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,07	-0,07	-0,07	-0,07



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ASSURDIX	EUR	251 781	19 429 939,77	29,92
BNPP MONEY 3M IC	EUR	139,669	3 204 163,14	4,94
EPARGNE OBLIG EURO	EUR	2 689	38 915 450,01	59,93
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	31,2856	3 203 930,45	4,93
TOTAL FRANCE			64 753 483,37	99,72
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			64 753 483,37	99,72
TOTAL Organismes de placement collectif			64 753 483,37	99,72
Créances			2 000,00	0,00
Dettes			-22 434,91	-0,03
Comptes financiers			202 901,82	0,31
Actif net			64 935 950,28	100,00



6. Annexe(s)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Placement Epargne Equilibre

Code AMF : 990000071999

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, www.im.natixis.com ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.**

En quoi consiste ce Produit ?

Type □ Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Echéance □ Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

L'objectif de gestion du FCPE est de maximiser la performance, sur la durée de placement minimale recommandée d'au moins 3 ans, par rapport à son indicateur de référence, déduction faite des frais de gestion. L'indicateur de référence est composé de l'Euro STOXX à 30%, du JPM EMU GBI AAA AA 5-7 à 60% et de l'ESTR Capitalisé à 10%. Ces indices sont calculés dividendes nets réinvestis et coupons réinvestis. La composition est rebalancée mensuellement.

Le FCPE investit jusqu'à 100% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou FIA de droits français et/ou européen :

- entre 22% et 38% de l'actif sont investis en parts et/ou actions de l'OPC "ASSURDIX", géré par Amundi Asset Management et de classification "Actions de pays de la zone euro",
- entre 52% et 68% de l'actif sont investis en parts et/ou actions de l'OPC "EPARGNE OBLIG EURO", géré par Amundi Asset Management et de classification "Obligations et autres titres de créance libellés en euro",
- entre 9% et 11% de l'actif sont investis en parts et/ou actions de l'OPC "OSTRUM TRESORERIE PLUS" classé "Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard", géré par Natixis Investment Managers International et/ou de l'OPC "BNP PARIBAS CASH INVEST" classé "Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme" et/ou de l'OPC "BNP PARIBAS MONE ETAT" classé "Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard", gérés par Bnp Paribas Asset Management et/ou de l'OPC "AMUNDI TRESO ETAT", classé "Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme", géré par Amundi Asset Management.

La sensibilité du FCPE est comprise entre 2 et 5 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif du FCPE lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le FCPE pourra recourir aux instruments dérivés dans un but de protection et/ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.

Le Produit capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés □ Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements en produits de Taux et actions des pays de la Zone Euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période minimum de 3 ans (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

Dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.

Forme juridique : FCPE Individualisé de Groupe

Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

Conseil de surveillance : Le Conseil de Surveillance est composé, pour l'ensemble des sociétés du groupe, de 14 membres : 7 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'ensemble des Sociétés, désignés par les représentants des diverses organisations syndicales représentatives au sein du groupe STELLANTIS ; et de 7 membres représentant les sociétés adhérentes au plan d'épargne de groupe STELLANTIS, désignés par les directions de ces sociétés.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce Produit est classé 3 sur 7, soit un niveau de risque moyennement faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau moyennement faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de contrepartie.
Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 140 EUR	7 140 EUR
	Rendement annuel moyen	-38,6%	-10,6%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 080 EUR	9 360 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,2%	-2,2%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 370 EUR	11 020 EUR
	Rendement annuel moyen	3,7%	3,3%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 250 EUR	12 600 EUR
	Rendement annuel moyen	12,5%	8,0%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre 2021 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2017 et 2020 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2015 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de votre Produit ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Coûts Totaux	19 EUR	59 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	0,2%	0,2% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,5% avant déduction des coûts et de 3,3% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 4 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	Il n'y a pas de frais d'entrée.	Néant
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,2% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	19 EUR
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

PLACEMENT EPARGNE EQUILIBRE



30 décembre 2022

Le FCPE est classé dans la catégorie "Diversifié". Il est investi sur les marchés de taux et d'actions via des OPCVM. Il a pour objectif de maximiser la performance sur sa durée de placement minimale recommandée, qui est de 3 ans. Il suit une allocation passive par rapport à l'indicateur de référence suivant: 60% JPM EMU GBI AAA AA 5-7, 30% EURO STOXX DNR, 10% ESTR capitalisé.

FCPE N°3488

CHIFFRES CLÉS

- Actif total du fonds (en millions d'€) : **64.94**
- Valeur liquidative en € : Part C **100.16048**

DUREE DE PLACEMENT (2)

3 ans au moins

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



CARACTÉRISTIQUES

Classification AMF

Diversifiés

Périodicité de valorisation

Quotidienne

Organe de Contrôle

Conseil de surveillance de 7 représentants salariés et 7 représentants entreprise

Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Dépositaire

CACEIS BANK

SOUSCRIPTION / RACHAT

Les demandes sont à formuler :

- par internet sur votre Espace Sécurisé Epargnants
- par courrier à l'adresse figurant sur vos relevés de compte d'épargne salariale.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégie Diversifiée Mixte

PERFORMANCES AU 30/12/2022

Durées	Performance du FCPE	Performance de l'indice
Depuis début 2022	- 12.06%	- 12.18%
1 an	- 12.06%	- 12.18%
3 ans	- 5.71%	- 5.80%
5 ans	- 0.72%	- 0.95%
Depuis le 18/06/1999	100.32%	98.29%

Indice de référence : 60% JPM EMU GBI AAA AA 5-7 + 30% EURO STOXX DNR* + 10% ESTR capitalisé *Dividendes nets réinvestis

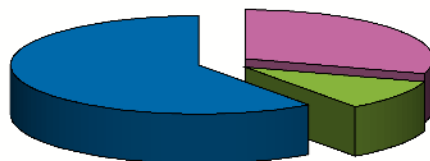
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les chiffres des performances citées ont trait aux périodes écoulées.

PERFORMANCES ANNUELLES

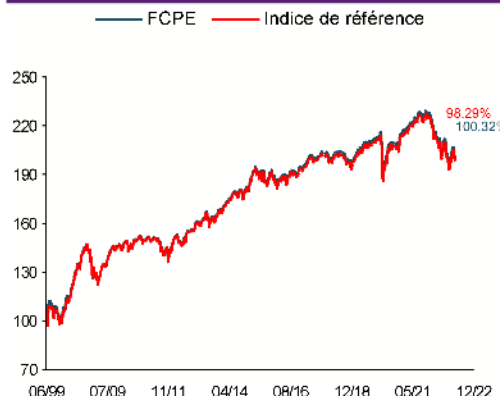
Année	Performance du FCPE	Performance de l'indice
2022	- 12.06%	- 12.18%
2021	5.15%	5.18%
2020	1.96%	1.98%
2019	8.78%	8.74%
2018	- 3.20%	- 3.29%

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE



■ Actions 29.92%
■ Obligations 59.93%
■ Monétaire et Liquidités 10.15%

PERFORMANCES NETTES (BASE 100)



PRINCIPAUX OPCVM

Code ISIN	Nom de la valeur	Poids
FR0007080387	EPARGNE OBLIG EURO	59.93%
FR0007481718	ASSURDIX	29.92%
FR0000287716	BNP PARIBAS MONEY 3M IC	4.93%
FR0010885236	OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	4.93%
Total		99.72%

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Actif net (en millions EUR)	64.94	72.86	68.11	62.83	52.08
Valeur liquidative (en EUR)	100.16	113.89	108.31	106.23	97.65

COMMENTAIRE DE GESTION

En décembre, les banques centrales américaine et européenne ont réitéré leur engagement à lutter sans relâche contre une inflation élevée et durable, en poursuivant le resserrement monétaire malgré la montée des risques de récession. Les signaux de fermeté de l'activité outre Atlantique suggéraient néanmoins que le retournement conjoncturel n'était pas imminent. La perception d'une inflexion plus restrictive de la politique monétaire de la Banque du Japon, jusqu'alors jugée très accommodante, a également déçu les investisseurs. La Réserve Fédérale a relevé comme prévu son principal taux directeur de 50 points de base, une hausse plus modérée que précédemment, et laissé entrevoir des augmentations supplémentaires. Son président a souligné que les taux des Fed Funds devraient être plus élevés et pour une période plus longue qu'envisagé en septembre. La BCE a procédé à une hausse de taux de même ampleur et indiqué que les investisseurs devraient s'attendre dans les prochains mois à une progression substantielle de ces taux à un rythme soutenu. La réduction de la taille de son bilan sera initialement de 15 Mds d'euros par mois à partir de mars, pendant 4 mois. La surprise est venue du Japon dont l'institut d'émission a annoncé un ajustement de la bande de fluctuation autorisée pour le taux des obligations JGB à 10 ans : les rendements de ces emprunts d'état pourront désormais atteindre 0,50% contre un maximum auparavant fixé à 0,25%. Malgré les craintes d'envolée des cas d'infection en raison d'une couverture vaccinale limitée, la Chine a finalement levé l'essentiel des restrictions de sa politique « zéro Covid », confortant des espoirs de reprise économique. Dynamisme de la consommation aux Etats-Unis, anticipations de réouverture de l'économie chinoise et potentiel durcissement monétaire nippon ont entraîné un rebond des taux de rendement obligataires souverains à 10 ans. Aux Etats-Unis, le rendement du T-Note s'est établi à 3,88% au 30 décembre, en hausse de 27 points de base sur le mois. Sur les marchés cœurs de la zone euro, la progression des rendements a été plus marquée : le Bund allemand a atteint 2,57% (+0,64%) et l'OAT française 3,12% (+0,71%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est creusé de 20 points de base à 214 points. Sur le mois, les indices Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans et FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans ont affiché des replis respectifs de -1,76% et -1,94%. Les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents exprimés en euro se sont repliés en décembre : Europe -3,51% (dont zone euro -3,59% et Europe hors zone euro -3,42%) et Monde émergents inclus hors Europe -8,03% (dont Etats-Unis -9,23%, Japon -3,27% et Emergents -4,88%). Le dollar a cédé 3,5% face à l'euro sur le mois sur des attentes de modération des hausses de taux directeurs aux Etats-Unis. L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire, affiche un repli de -0,02% sur l'année 2022 mais progresse de +0,13% sur le mois de décembre. La remontée de cet indicateur résulte de la hausse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne et de leur passage en territoire positif depuis septembre.

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris -

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 606,28 Euros - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris - filiales de NATIXIS



PLACEMENT EPARGNE EQUILIBRE (3488)

Analyse du Benchmark et du FCPE

du 31.12.2021 au 30.12.2022

Allocation d'actifs	Benchmark		FCPE	
	Poids des allocations	Performance	Poids de détention	Performance
ACTIONS EUROPENNES (1)	30.00%	-12.31%	29.99%	-11.87%
PRODUITS DE TAUX (2)	60.00%	-14.41%	59.98%	-14.44%
MONETAIRE (3)	10.00%	-0.02%	9.91%	0.04%
Liquidités et autres actifs	0.00%	-	0.12%	-
Performance brute	100.00%	-12.18%	100.00%	-12.00%
Performance nette (Perf. brute - Frais de Gestion)	100.00%	-12.18%	100.00%	-12.06%

(1) EURO STOXX DNR (2) JPM EMU GBI AAA AA 5-7 (3) €STR CAPITALISE

Contribution au Résultat par allocation d'actifs

Allocation d'actifs	Contribution		Facteurs d'attribution		
	Benchmark	FCPE	Allocation	Sélection	Total
ACTIONS EUROPENNES	-3.34%	-3.15%	0.04%	0.13%	0.18%
PRODUITS DE TAUX	-8.84%	-8.86%	0.01%	-0.02%	0.00%
MONETAIRE	0.00%	0.00%	-0.01%	0.00%	-0.01%
Liquidités et autres actifs	0.00%	0.00%	0.02%	0.00%	0.02%
Performance brute	-12.18%	-12.00%	0.06%	0.12%	0.18%

Comparaison aux indices d'OPC

Indice Morningstar	Performance nette du du 31.12.2021 au 30.12.2022
Diversifiés euro - dominante taux	-10.35%
PLACEMENT EPARGNE EQUILIBRE	-12.06%



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38